



PROTOCOLE SANITAIRE

- Reprise activité Basket-Ball – Mise à jour du 11/09/2020

Ce protocole respecte les directives du ministère des Sports concernant les sports collectifs et les notes fédérales de juillet et septembre 2020 concernant les conditions de pratique du basket amateur.

Il sera revu en tant que de besoin suivant l'évolution de la situation sanitaire et la réglementation ministérielle et fédérale sur les conditions de pratique et les directives du propriétaire du lieu de pratique.

MANAGER COVID de la guideloise basket : HENRI LAMY

REFERENTS COVID de la guideloise basket : HENRI LAMY, SANDRINE LE SEAC'H

LIEU de pratique : Salles 1, 2 et 3 du site de Prat Foen

Pratiquants :

- **Arrivée en tenue** (sauf chaussures de pratique propres dans un sac).
- **Gourde individuelle avec étiquette ou marquage au NOM-Prénom du pratiquant**
- **Lavage des mains ou gel hydro-alcoolique** obligatoire avant le début de la séance
- **Pas de serrage des mains ni d'embrassade entre les pratiquants ni avec l'encadrant**
- Accès aux toilettes autorisé après accord de l'encadrant qui veillera à en limiter l'accès à 1 seule personne simultanément.
- **Arrivée par la porte principale pour les salles 1 et 2, départ par les sorties de secours ; Pour la salle 3, entrée par la porte principale et sortie par la petite porte donnant sur la Maison des jeunes. Si celle-ci est fermée, sortie par la porte principale, sans croisement.**
- Dossier d'e-licence à compléter au plus tard pour la 3eme séance d'entraînement. **Feuille de renseignement club à compléter dès la 1ère séance.**

La porte d'entrée sera fermée 15 minutes après l'heure d'accueil de début de séance (conseillé pour éviter l'entrée de x personnes, les entraînements devant se dérouler sans public).

Entraînement à huis clos : l'accès est limité au seul pratiquant.

Les vestiaires ne seront pas accessibles pour les entraînements. Ils seront utilisables uniquement pour des événements spécifiques (championnat, matchs amicaux,...). Il sera appliqué strictement les dispositions du protocole fédéral.

Encadrement :

- Port du masque obligatoire avant et après la séance, fortement recommandé pendant la séance (vous pouvez l'exiger durant toute la séance)
- **Lavage des mains ou gel hydro alcoolique avant chaque début de séance**
- **Règle de distanciation de 2 m pendant toute la séance**
- Programme d'exercices approprié à la forme physique des participants et permettant de limiter au maximum les contacts en dehors des phases de jeu collectif
- Contrôle de l'accès individuel aux toilettes
- **Désinfection des ballons et du matériel entre chaque séance**
- **Tenue du planning de présence par séance** et certification du respect du protocole de désinfection/nettoyage du matériel
- **Fermeture de la porte d'entrée 15 minutes après l'heure d'accueil de début de séance**
- **Licence à jour dès la 3ème séance**

Toute personne présentant des symptômes référencés dans le cadre du COVID 19 est susceptible de se voir refuser l'accès à la salle et/ou devront le signaler par mail ou SMS aux encadrants afin d'établir une possible liste de contacts en cas de diagnostic avéré. En cas de suspicion, l'encadrant pourra être amené à isoler du groupe en cas de fièvre ou de symptôme référencé (toux, éternuements, fatigue intense etc..) en attendant qu'un parent puisse l'emmener s'il ne peut repartir par ses propres moyens.

Matches :

- **Pratiquants** : mêmes règles qu'aux entraînements
- **Encadrement** : en dehors des périodes de jeu, toutes les personnes présentes autorisées devront porter un masque
- **Les officiels de table et délégué de club devront porter un masque pendant toute la durée de leur présence**
- Le coach principal est autorisé à enlever son masque pendant les périodes de jeu, s'il est en capacité de respecter les règles de distanciation ;
- **Pas de serrage de mains ou autres contacts en dehors de ceux nécessités par l'action de jouer**
- **Public : port du masque obligatoire avant l'arrivée dans la salle pour les plus de 11 ans, présence autorisée du public du public avec respect des distances et port du masque ;**
- **Sens de circulation entrée/sortie du public : Arrivée par la porte principale pour les salles 1 et 2, départ par les sorties de secours ; Pour la salle 3, entrée par la porte principale et sortie par la petite porte donnant sur la Maison des jeunes. Si celle-ci est fermée, sortie par la porte principale, sans croisement.**
- **Protocole de désinfection/nettoyage du matériel (bancs, ballons, chaises, tables, pupitre, ordinateur...) à décrire, appliquer et consigner avant chaque match**
- **Protocole d'accès aux vestiaires après match : application stricte des dispositions du protocole fédéral.**
- **Accès à la buvette : interdiction d'accès aux espaces de regroupement**

Protocole fédéral concernant les vestiaires :

Les vestiaires peuvent être utilisés sous couvert de respecter les mesures suivantes :

- La constitution d'une liste nominative horodatée des personnes fréquentant les vestiaires sportifs collectifs ;
- Le respect des mesures barrières :
 - La distanciation physique d'au moins 1 mètre et donc d'un espace libre de 4 m² autour d'une personne. Les mesures de distance physique sont facilitées au sein des vestiaires (y compris dans les douches) par des places attribuées espacées, une réduction des déplacements ;
 - L'hygiène des mains et le nettoyage des objets (surtout s'ils sont manipulés par plusieurs joueurs) ainsi que des espaces partagés ;
 - Le respect strict du port du masque grand public (en-dehors des douches), couvrant le nez et la bouche ;
- L'aération importante avant et après utilisation du vestiaire ;
- Sont à encourager :
 - Le changement de vêtements et la prise des douches à domicile ;
 - La possession et l'utilisation par chaque pratiquant ou intervenant de son propre matériel ;
 - Le passage dans les vestiaires par groupe d'une même équipe ;
- Les mesures d'élimination régulière des déchets.